

AVIGNON

Ville d'exception

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
VILLE ÉMANCIPATRICE

Direction Avignon Musées
Musée du Petit Palais

Nos références : FLD/IL 25-022

Affaire suivie par :

Fiona LÜDDECKE

Cheffe d'Établissement

☎ 04.90.86.44.58

@ fiona.luddecke@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon

Vu les articles L2122-18, L2122-22 (alinéa 5) et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du 4 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Claude NAHOUM, Adjoint au Maire,

Vu le budget de la commune,

Considérant la demande de mise à disposition des ateliers pédagogiques et de la salle 16 du musée du Petit Palais émanant de Turbine Production,

DÉCIDE

Article 1 : La Ville d'Avignon met gracieusement à la disposition de Turbine Production les ateliers pédagogiques, la salle 16 et l'espace Boutique – si nécessaire – du musée du Petit Palais du mardi 16 au samedi 20 septembre pour une résidence artistique.

Article 2 : Les modalités d'occupation des espaces sont précisées dans la convention ci-jointe, conclue entre la Ville d'Avignon et Turbine Production.

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur Le Trésorier Principal des Finances de la Ville D'AVIGNON seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le

25 JUIL. 2025

Publié le : 06/08/2025
Transmis en préfecture le : 31/07/2025
Mme le Maire



Pour le Maire,
Par délégation,
Le Premier Adjoint


Claude NAHOUM